



Bulletin et critères de réussite

Description du bulletin

Le bulletin est remis selon un calendrier repris dans les éphémérides distribuées en début d'année. Chaque période reprend la moyenne arithmétique des interrogations, des contrôles et des travaux cotés durant la période. Ces cotes sont détaillées dans les répertoires d'apprentissages. Des précisions, remarques ou conseils accompagnent la notation chiffrée.

La pondération entre le travail journalier et les examens varie selon les années.

	P1	P2	EX Noël	P3	P4	EX Juin	Total
1 ^{ère} année	/10	/10	/20	/20	/20	/40	/120
2 ^{ème} année	/10	/10	/20	/20	/20	/80	/160
3 ^{ème} & 4 ^{ème} années	/10	/10	/40	/20	/20	/80	/180
5 ^{ème} & 6 ^{ème} années	/10	/10	/60	/20	/20	/120	/240

Critères de réussite

Aux 1^e et 2^e degrés (sauf en 1^e), les décisions collégiales du conseil de classe sont définitives en juin et se basent sur les critères suivants :

- La réussite de l'année suppose une maîtrise suffisante des compétences dans chaque branche. Cette maîtrise est considérée comme acquise lorsque le résultat global atteint 50%.
- Une maîtrise très insuffisante dans une branche (note inférieure à 35%) peut mettre en cause le passage de classe.
- La maîtrise insuffisante des compétences de trois branches maximum, couvrant au plus 9h de cours, entraîne l'échec global.
- Au terme de deux années consécutives, la maîtrise très insuffisante dans une même discipline s'ajoutant à un échec dans une autre branche peut mettre en cause le passage de classe.

Au 3^e degré, les décisions peuvent être reportées en septembre. Le conseil de classe examinera néanmoins les résultats à la lumière des critères des 1^e et 2^e degrés.

En cas de situation scolaire critique, le conseil de classe éclairera sa décision à la lumière :

- du niveau de maîtrise des compétences dans l'ensemble des branches,
- de l'évolution de l'élève,
- de l'aptitude de l'élève à aborder l'année supérieure.



-----A REMETTRE AU TITULAIRE -----

Bulletin et critères de réussite

Je, soussigné,, responsable légal de, élève de, certifie avoir pris connaissance des informations concernant le bulletin et les critères de réussite.

Signature